



**ROYAUME DU MAROC
DÉCLARATION DE S.E. M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR,
REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE
L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES
111^{ÈME} SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF (10-13 MARS 2026)
POINT 7 : LUTTE CONTRE LE TERRORISME CHIMIQUE**

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc accorde une importance particulière aux efforts internationaux visant à prévenir et à contrer le terrorisme chimique, qui demeure une menace sérieuse et persistante pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, ma délégation salue l'engagement constant du Directeur Général de l'OIAC ainsi que les travaux substantiels menés par le Groupe de Travail à Composition Non-Limitée sur le terrorisme chimique, Présidé par l'Ambassadeur Vusi Madonsela d'Afrique du Sud, dont la dernière réunion s'est tenue le 5 mars 2026, ayant permis des échanges instructifs avec des experts spécialisés en lutte contre le terrorisme chimique.

Monsieur le Président,

La menace que représente l'acquisition et l'emploi d'agents chimiques par des acteurs non étatiques et des groupes terroristes constitue une atteinte directe à la sécurité et à la stabilité des États. Cette menace se trouve exacerbée par l'évolution rapide des technologies émergentes, susceptibles d'être détournées à des fins malveillantes.

Les systèmes aériens sans pilote, communément appelés drones, illustrent cette évolution. Leur accessibilité croissante et leurs capacités techniques accrues pourraient être exploitées pour transporter et disséminer des substances chimiques contre des infrastructures critiques, des installations stratégiques ou des zones densément peuplées, avec des conséquences potentiellement graves pour les populations et l'environnement. Cette réalité impose une vigilance accrue et une action concertée.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc encourage le Secrétariat Technique à poursuivre et à renforcer ses efforts en matière d'assistance technique et de coopération internationale, afin d'appuyer les États Parties dans le renforcement de leurs dispositifs nationaux de prévention, de préparation et de réponse.

Ma délégation estime que plusieurs axes d'action méritent une attention particulière, notamment :

- Le renforcement des cadres juridiques nationaux, notamment à travers l'adoption ou l'actualisation de dispositions pénales spécifiques incriminant le terrorisme chimique ;
- Le développement de programmes de renforcement des capacités adaptés aux besoins des autorités compétentes, y compris les services chargés de l'application de la loi, les autorités douanières et les premiers intervenants ;
- L'amélioration des mécanismes de contrôle aux frontières, en particulier pour l'identification et le suivi des produits chimiques, de leurs précurseurs et des biens à double usage.

Ces mesures sont essentielles pour empêcher l'acquisition illicite d'agents chimiques et de leurs vecteurs par des organisations terroristes et pour consolider l'architecture internationale de non-prolifération.

Ma délégation se félicite également de l'attention particulière accordée par le Secrétariat Technique au continent africain, notamment dans le cadre du Programme pour l'Afrique. Le lancement en 2026 de sa septième phase constitue une étape importante pour le renforcement durable des capacités des États africains en matière de sécurité chimique.

Monsieur le Président,

À l'heure où les avancées scientifiques et technologiques, en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle, redéfinissent les paramètres de la sécurité internationale. Elles offrent des opportunités considérables pour améliorer la détection, la surveillance, l'analyse des risques et la gestion des crises. Parallèlement, si elles sont détournées, elles peuvent amplifier les menaces existantes. Ainsi, le Royaume du Maroc appelle à adopter une approche collective et anticipative concernant l'appréhension des technologies émergentes sous le prisme de la sécurité chimique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.